Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 022-212201370-20260518-26180503-DE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de MAËL-CARHAIX - 22340

Séance du lundi 18 mai 2026

Délibération n° 26.18.05.03

Le 18 mai 2026, à vingt heures, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 11 mai 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, **sous la présidence de Madame Rollande LE BORGNE, Maire.**

Présents : Raymond BARRÉ, Camille BERTRAND, Yann COLLOBERT, Valérie GLOU, Sabrina GUÉGUEN, John GREENLEES, Solenn JOUAN-HENAFF, Rollande LE BORGNE, Alain LE COZ, Claude LE TERTRE, Elise LORINQUER, Alain MARZIN, Rozenn MÉROT, Jean-Pierre TROQUIER

Absent excusé : Marija COLOVIC

Absents : Néant

Secrétaire : Raymond BARRÉ

En exercice : 15	**Présents : 14**	**Pouvoir : 0**
Vote	Pour	14
	Contre	0
	Abstention	0

Objet : Rénovation énergétique de la salle polyvalente « Arc-en-Ciel ». Attribution des missions sécurité protection santé (SPS) et contrôle technique.

Classification Actes : *Commande publique – 1.1 : Marchés publics*

Madame le Maire rappelle que par délibération du 06 novembre 2025 (n°03), le conseil municipal avait attribué la mission de maitrise d'œuvre pour le projet de rénovation énergétique de la salle polyvalente « Arc-en-Ciel », à Monsieur Philippe GUILLÔME, architecte.

Suite à l'approbation de l'avant-projet ainsi que l'estimatif par délibération précédente, il y a lieu à ce stade d'avancement, de prévoir différentes missions pour la réalisation des travaux, à savoir :

- Mission de sécurité protection santé (SPS)
- Mission de contrôle technique

Aussi, Madame le Maire indique que des consultations ont été lancées pour ces différentes missions auprès d'entreprises spécialisées.

Après analyse des offres, Monsieur Philippe GUILLÔME, maîtrise d'œuvre sur le projet, propose de retenir les entreprises suivantes :

Mission	**Entreprise**	**Montant HT**	**Montant TTC**
SPS	AG Coordination – Châtelaudren-Plouagat	4 931.20 €	5 917.44 €
Contrôle technique	BUREAU VERITAS	5 010.00 €	6 012.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de retenir les entreprises susmentionnées pour les missions SPS et contrôle technique ;**
- **d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à ces prestations.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,

MAIRIE de MAËL-CARHAIX (Côtes-d'Armor)

Le secrétaire de séance,

Barré